

LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

**2 Avenue de la République
71210 MONTCHANIN**

LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

- : - : - : -

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Ligue de Bourgogne de Football, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur réuni le 12/09/2008. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Dijon, le 15 septembre 2008

**Le commissaire aux comptes,
EQUINOXE représentée par
Monsieur Thierry LOROT**

COMPTE DE RESULTAT LBF

Ligue de Bourgogne

Etats de synthèse au 30/06/2008

	du 01/07/07 au 30/06/08	du 01/07/06 au 30/06/07
Définition de la base 100	2 954 424,96	2 279 730,95
RECETTES		
Ventes	799 211,07	808 937,94
Produits annexes	317 968,96	338 208,71
Cotisations	151 438,00	138 660,00
Publicité	44 382,11	9 906,80
Droits et engagements	210 892,40	185 506,68
Subventions	1 058 173,85	610 649,41
Remboursements	96 811,78	84 931,46
Transferts de charges	32 144,35	24 770,88
Reprise sur provision	183 432,83	15 065,27
Produits exceptionnels	38 162,65	45 619,50
Produits financiers	21 806,96	17 474,30
TOTAL DES RECETTES	2 954 424,96	2 279 730,95
CHARGES		
Achats	213 027,23	195 136,89
Cotisations, Droits	28 566,50	24 408,50
Frais divers de gestion	97 484,97	77 136,32
Frais commissions et sélections	842 886,23	469 405,62
Entretien et assurance	299 753,73	312 013,93
Relations publiques	51 245,63	42 141,45
Subventions attribuées	369 381,77	315 092,00
Impôts et taxes	50 786,63	41 034,15
Salaires et charges	780 450,79	546 545,49
Charges financières	526,78	608,63
Dotations de l'exercice	100 582,14	281 119,89
TOTAL DES CHARGES	2 834 692,40	2 304 642,87
REVENU DEGAGE	119 732,56	-24 911,92
<u>Ecart sur le résultat</u>		

BILAN LBF

Ligue de Bourgogne

Etats de synthèse au 30/06/2008

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/08	Net au 30/06/07
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	210,37	210,37		
Immobilisations corporelles				
Terrains	45 734,71		45 734,71	45 734,71
Constructions	850 539,14	589 306,55	261 232,59	335 524,45
Autres immobilisations corporelles	299 840,02	245 485,69	54 354,33	55 409,84
ACTIF IMMOBILISE	1 196 324,24	835 002,61	361 321,63	436 669,00
Stocks				
Cafétéria	1 972,30		1 972,30	1 471,90
Marchandises	11 616,00		11 616,00	35 145,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	213 472,02		213 472,02	196 755,97
FFF et Ligues	50 278,30		50 278,30	108 250,70
Avances fournisseurs	23 812,00		23 812,00	8 967,78
Produits à recevoir	200 305,61		200 305,61	35 139,17
Produits à recevoir - Etat	79 055,25		79 055,25	2 000,00
Divers				
Disponibilités	557 627,70		557 627,70	737 801,40
Charges constatées d'avance	54 972,07		54 972,07	20 047,48
ACTIF CIRCULANT	1 193 111,25		1 193 111,25	1 145 579,40
TOTAL DE L'ACTIF	2 389 435,49	835 002,61	1 554 432,88	1 582 248,40

BILAN LBF

Ligue de Bourgogne

Etats de synthèse au 30/06/2008

	Net au 30/06/08	Net au 30/06/07
PASSIF		
Fonds associatifs	752 744,82	777 656,74
Fonds dédiés informatisation des clubs	40 000,00	40 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	119 732,56	-24 911,92
Subventions d'investissement	23 139,14	31 398,05
FONDS PROPRES	935 616,52	824 142,87
Provisions pour risques	15 886,57	196 459,97
Provisions pour charges	25 679,06	25 999,36
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 565,63	222 459,33
Emprunts et dettes financières diverses	12 322,97	18 484,45
Dettes fournisseurs	124 533,94	52 862,97
Dette FFF et Ligues	58 061,84	11 934,00
Dettes districts		42 311,05
Dettes bancaires	8 378,39	
Dettes fiscales et sociales	123 204,76	82 532,20
Autres dettes	41 834,72	10 103,23
Charges à payer	27 385,46	43 046,09
Produits constatés d'avance	181 528,65	274 372,21
DETTES	577 250,73	535 646,20
TOTAL DU PASSIF	1 554 432,88	1 582 248,40

LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL

Association Loi 1901

2 Avenue de la République
71210 MONTCHANIN

LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions visées par les articles L.612-5
du Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les opérations visées par les articles L.612-5 du Code de
Commerce

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

-:-:-:-:-

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article 25-2 du décret du 1er mars 1985, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L 612-5 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1er mars 1985 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Remboursement de frais :

Personnes concernées : Tous les membres du comité directeur

Nature et objet : Les membres ont reçu de l'association le remboursement de frais de déplacements et de télécommunication.

Modalité : Ces indemnités sont comptabilisées en charges pour la somme globale de 62 742.49 €, détaillée ci dessous :

Nom	Statut	Montant
BAROCHI JACQUES	membre	2 539,60 €
BICHON ALAIN	vice président	5 837,41 €
BIDAULT ALAIN	membre	881,45 €
BOLUSSET MAURICE	membre	566,28 €
CARRE BERNARD	secrétaire général	5 529,71 €
COUROUX CHRISTIAN	membre	526,19 €
CREUZET ROBERT	membre	342,82 €
FASSIO GILBERT	membre	3 408,98 €
FERNEY HENRI	membre	2 233,82 €
FONTENIAUD DANIEL	membre	1 568,19 €
FRANQUEMAGNE RENE	membre	1 166,66 €
GALLOIS MARTINE	membre	933,71 €
GALLOT MICHEL	membre	1 139,53 €
GONDELLIER JEAN FRANCOIS	trésorier général	2 492,55 €
LEBANC MICHEL	vice président	3 667,33 €
LEGER JACQUES	président	5 078,46 €
LEMAITRE JEAN MAURICE	membre	638,70 €
MACHECOURT GUY	membre	2 297,53 €
MARTIN MICHEL	vice président	2 132,13 €
NAGEOTTE MICHEL	vice président	5 171,54 €
PAUTET MICHEL	membre	226,30 €
PERRIGUEUR DANIEL	membre	1 807,86 €
RAFFARD PIERRE	vice président	1 106,38 €
ROY CLAUDE	membre	1 219,47 €
THOMAS JEAN CHRISTOPHE	membre	3 087,53 €
VOISIN ANTOINE	vice président	1 472,65 €
WANIART THIERRY	membre	4 550,26 €
ZAROS PAOLO	membre	1 119,45 €

Dijon, le 15 septembre 2008

Le commissaire aux comptes,
EQUINOXE représentée par
Monsieur Thierry LOROT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 554 432.88 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 117 180 euros et dégageant un excédent de 119 733 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2007 au 30/06/2008.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/07/2007 au 30/06/2008

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	210		
TOTAL	210		
Terrains	54 238		
Constructions sur sol propre	221 051		
Installations générales agencements aménagements des constructions	620 985		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	277 034		22 806
TOTAL	1 173 308		22 806
TOTAL GENERAL	1 173 519		22 806

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			210	210
TOTAL			210	210
Terrains			54 238	54 238
Constructions sur sol propre			221 051	221 051
Installations générales agencements aménagements constr.			620 985	620 985
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			299 840	299 840
TOTAL			1 196 114	1 196 114
TOTAL GENERAL			1 196 324	1 196 324

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	210			210
TOTAL	210			210
Terrains	1 361	850		2 211
Constructions sur sol propre	82 894	11 053		93 947
Installations générales agencements aménagements constr.	430 760	62 389		493 149
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	221 625	23 861		245 486
TOTAL	736 639	98 153		834 792
TOTAL GENERAL	736 850	98 153		835 003

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	850				
Constructions sur sol propre	11 053				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	62 389				
Matériel de bureau informatique mobilier	23 861				
TOTAL	98 153				
TOTAL GENERAL	98 153				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2007 au 30/06/2008

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	179 227		179 227		
Autres provisions pour risques et charges	20 109		430		19 679
TOTAL	199 336		179 657		19 679

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	17 233		1 347		15 887
TOTAL	17 233		1 347		15 887
TOTAL GENERAL	216 569		181 004		35 566
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		1 709 720	182 283 1 150		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	171 514	171 514	
Divers état et autres collectivités publiques	79 055	79 055	
Groupe et associés	50 130	50 130	
Débiteurs divers	224 118	224 118	
Charges constatées d'avance	54 972	54 972	
TOTAL	579 789	579 789	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 378	8 378		
Emprunts et dettes financières divers	12 323	6 225	6 098	
Fournisseurs et comptes rattachés	130 411	130 411		
Personnel et comptes rattachés	56 489	56 489		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 577	57 577		
Impôts sur les bénéfices	2 811	2 811		
Autres impôts taxes et assimilés	6 329	6 329		
Groupe et associés	57 914	57 914		
Autres dettes	27 385	27 385		
Produits constatés d'avance	181 529	181 529		
TOTAL	541 145	535 047	6 098	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 098			

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	279 361
Disponibilités	7 378
Total	286 739

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	127
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 299
Dettes fiscales et sociales	92 071
Autres dettes	27 385
Total	136 882

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		54 972
Total		54 972
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		181 529
Total		181 529

Subventions d'équipement

La LIGUE DE FOOTBALL a reçu en subventions les sommes suivantes :

Conseil Régional	105 000 €
Conseil Régional - informatisation clubs	47 575 €
Conseil Général - informatisation clubs	45 370 €
Subvention fédérale	135 925 €
Subvention FFF pôle espoirs	222 500 €
Subvention FFF- emplois jeunes	1 524 €
Subvention FFF- contrats objectifs	155 510 €
Subvention Ctd - Csr	67 250€
Subvention Catrf	28 000€
Subvention FFF- informaticien	5 082 €
Subventions spécifiques FFF	5 041 €
Subvention FFF - informatisation	138 400 €
Subvention FNDS général	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2007 au 30/06/2008

Subvention FNDS pôle espoirs	26 325 €
Subvention emploi tremplin	18 232 €
Autres subventions	22 873 €
	5 206 €